

MEDIA : Le Matin

TITRE : Edification de l'espace économique euro-méditerranéen

Le Forum «Medays» préconise une panoplie de mesures.

DATE : 29 Novembre 2008

La déclaration de Tanger, rendue publique à l'issue des travaux du Forum méditerranéen «Medays», a préconisé une panoplie de mesures pour concrétiser le projet d'un espace économique euro-méditerranéen et pallier aux grandes disparités nord-sud en matière de développement.



L'objectif de l'Union pour la Méditerranée (UPM) de créer un espace économique euro-méditerranéen commun passe notamment par l'inclusion modulée des économies de la rive sud dans la stratégie de Lisbonne, la conception d'une variante méditerranéenne pour la politique agricole commune (PAC) de l'UE, ainsi que l'extension aux pays méditerranéens de certaines politiques communes sectorielles mises en œuvre par l'UE comme c'est le cas pour la recherche-développement, indique le document.

L'Union pour la Méditerranée devra viser la création, à terme, d'un pendant sud à l'Espace économique européen, dépassant la logique commerciale pour couvrir les aspects liés à l'économie de la connaissance, à l'éducation et au développement humain, précise la déclaration qui fait la synthèse des recommandations des différents panels de discussion sur l'avenir de l'UPM.

Une des attentes des pays du sud lors de la signature des accords de libre-échange avec l'espace européen est l'accroissement des investissements étrangers. A ce sujet, le document préconise une feuille de route, visant la dynamisation des flux d'investissement et la promotion des complémentarités entre l'UE et les économies méditerranéennes, qui doit accompagner la mise en place de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

Côté financement, les participants au Forum de Tanger ont formulé le souhait de la création d'une banque euro-méditerranéenne dédiée au développement et à l'investissement. Une telle institution permettrait de financer les projets d'infrastructure et de développement durable, de constituer une source de capital-risque pour les PME innovantes, en plus d'assurer une meilleure utilisation des fonds investis dans la région.

Dans ce même esprit, la création d'une agence euro-méditerranéenne d'assurance et de crédit à l'export constituerait un atout considérable pour la promotion des exportations des pays du sud.

Volet législation, un groupe de panélistes du Forum «Medays» a recommandé l'harmonisation des législations des pays partenaires de l'UPM, notamment

dans les secteurs prioritaires d'investissement. Une telle mesure est de nature à assurer aux investisseurs un contexte juridique favorisant la sécurité des transactions, la simplicité des échanges et des investissements.

L'Institut «Amadeus» prévoit, à cet effet, la création d'un observatoire de l'harmonisation des législations qui aura pour mission d'assurer le rôle d'interlocuteur entre investisseurs et gouvernements pour des législations propices à une réelle coopération économique entre les pays partenaires de l'UPM.